

Chiffres clés

1,3 million
d'associations

550 000 associations
bénéficient chaque année
d'une subvention publique, soit
près d'une association sur deux

70 000 créations
chaque année
(+6 % en 2013-2014
par rapport à 2012-2013)

1,8 million d'emplois,
soit 10 % du total des
emplois privés, dans
165 000 associations

Le secteur associatif
embauche **1 jeune sur 3**
en emplois d'avenir

15 millions
de bénévoles

Plus de 2 milliards €
de dépense fiscale
chaque année*

2,137 milliards €
de subventions
versées par l'État

240 millions € de soutien
aux associations de proximité dans
les quartiers pour un effet levier
de 1,1 milliard €



www.associations.gouv.fr
www.ville.gouv.fr
www.jeunes.gouv.fr
www.sports.gouv.fr



@Asso_gouv
@Ville_gouv
@Jeunes_gouv
@Sports_gouv

* Exonérations par dons et mécénats

VIVE LES ASSOS !

Simplifier la vie
des associations

Susciter
l'engagement

Soutenir l'emploi
associatif

Accompagner
financièrement
les associations



VIVE
LES ASSOS !

Une certaine conception de la démocratie

J'ai une longue expérience de la vie associative et j'ai eu le bonheur de présider une grande fédération pendant plusieurs années. Je sais la valeur du tissu associatif en France. Je fais confiance aux associations car elles apportent une vitalité incomparable à notre pays et à notre démocratie. Je veux laisser s'exprimer cette énergie venue de partout sur le territoire, l'encourager et lui permettre d'irriguer notre société.

Cette confiance s'est manifestée dans plusieurs décisions du gouvernement :

- ▶ Faire du soutien à l'innovation, notamment associative, le grand chantier présidentiel à travers « La France s'engage » ;
- ▶ Faire de l'engagement associatif la grande cause de l'année 2014 ;
- ▶ Signer en février 2014 une charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités locales et les associations ;
- ▶ Engager un « New Deal associatif » lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015.

Patrick Kanner

Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Simplifier la vie
des associations

PLUS DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La notion de subvention est pour la première fois définie par la loi. Cela permet de sécuriser le recours aux subventions publiques aussi bien pour ceux qui les accordent (collectivités territoriales, État) que pour ceux qui les perçoivent. Cela permet également de limiter le recours excessif aux marchés publics et de rééquilibrer le rapport entre subventions et marchés publics - ces derniers limitant l'expression des projets associatifs. Par ailleurs, comme spécifié dans la circulaire relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sont désormais privilégiées.

DES DÉMARCHES FACILITÉES

Dorénavant toutes les modifications importantes de la vie d'une association peuvent être réalisées en ligne (<https://compteasso.service-public.fr>).

Pour alléger le quotidien des associations, des mesures de simplification des démarches administratives ont été engagées (ordonnance du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations).

UN ACCOMPAGNEMENT AMÉLIORÉ

Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) sont pérennisés dans la loi : 25 millions d'euros pour accompagner annuellement 7 000 petites et moyennes associations employeuses.

Une carte des 1 000 points d'appui à la vie associative a été réalisée pour pouvoir trouver de l'aide rapidement et sans effort !

Susciter l'engagement

L'APPRENTISSAGE DE L'ENGAGEMENT

Les semaines de l'engagement mises en place dans les lycées ont pour objectif de dynamiser la participation des élèves à la vie de leur établissement.

Une cellule d'accompagnement a été créée au sein du ministère pour appuyer la création d'associations de jeunes.

UNE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT

Pour reconnaître l'engagement de tous, la médaille de la jeunesse et des sports est devenue la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Afin de répondre aux nombreuses interrogations des bénévoles, un guide du bénévolat est publié chaque année. Il présente les droits et obligations des bénévoles ainsi que les dispositifs de soutien existants.

VERS L'UNIVERSALISATION DU SERVICE CIVIQUE

Grâce à une mobilisation exceptionnelle, tous les jeunes qui le souhaitent pourront faire un service civique en 2017. En 2015, ce sont 70 000 jeunes qui s'engageront dans ce dispositif.

LA CONCILIATION DES TEMPS ET DES ASPIRATIONS

Nous donnons la possibilité aux étudiants de réaliser une période de 6 mois à 1 an de césure pendant leur parcours, tout en conservant leur statut d'étudiant afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger.

Soutenir l'emploi associatif

Afin de permettre aux acteurs associatifs de créer davantage d'emplois, l'abattement de la taxe sur les salaires pour les associations non soumises à l'impôt sur les sociétés a fortement augmenté au 1^{er} janvier 2014. 70 % des associations ne paieront plus cette taxe, ce qui représente un effort de plus de 300 millions d'euros en faveur des associations.

Les 5 740 postes Fonjep, financièrement soutenus par l'État, constituent une véritable aide à l'emploi en permettant le développement des projets associatifs.

Sur les 4 200 postes d'adulte relais chargés de favoriser la cohésion sociale dans les quartiers, 75 % sont employés par des associations.

Accompagner financièrement les associations

DES CRÉDITS RESTAURÉS

Afin de renforcer la cohésion sociale dans les quartiers, 50 millions d'euros ont été dégagés en 2015 pour conforter l'action des associations dans les quartiers prioritaires. Les crédits à ces associations avaient été amputés de 100 millions d'euros entre 2009 et 2012.

Ce sont donc 7 500 associations de proximité, qui interviennent auprès des 5,5 millions d'habitants résidant dans les 1 500 quartiers de la politique de la ville, qui bénéficient chaque année de 240 millions d'euros* de subvention.

UNE FORMATION FINANCÉE

Par ailleurs, 25,4 millions d'euros sont dédiés à la formation des bénévoles, indispensable à la qualité de leur action, via le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

*hors adultes-relais